

UNESCO
CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

26ème session du Comité
(24 – 29 juin 2002)
Budapest (Hongrie)

ÉVALUATIONS DES BIENS CULTURELS

– ADDENDUM –

Préparées par le
Conseil International des Monuments et des Sites
(ICOMOS)

Les évaluations de l'UICN et de l'ICOMOS sont destinées en priorité aux membres du Bureau et du Comité du patrimoine mondial. Un nombre limité de copies est à votre disposition au secrétariat.
Merci



2002

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Propositions d'inscription 2002

A Propositions d'inscription de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial

A.1 Villes historiques

Suriname

- Centre ville historique de Paramaribo 1

A.2 Biens religieux

Inde

- L'ensemble du temple de la Mahabodhi à Bodhgaya 5

A.3 Paysages culturels

Allemagne

- Vallée du haut Rhin moyen 11

Hongrie

- Le paysage culturel de la région viticole de Tokay 17

Paramaribo (Suriname)

No 940rev

Identification

Bien proposé Centre ville historique de Paramaribo

Lieu District de Paramaribo

État partie République du Suriname

Date Première proposition d'inscription
reçue le 1^{er} juillet 1998
Proposition d'inscription révisée
reçue le 18 mai 2001

Justification émanant de l'État partie

Le bien proposé pour inscription est une ancienne ville coloniale hollandaise des XVII^e et XVIII^e siècles ayant conservé le tracé original de ses rues. Il se compose d'édifices de bois au style architectural sobre et symétrique, où se ressentent diverses influences européennes et nord-américaines, ainsi que le savoir-faire des créoles [des descendants des esclaves africains]. Cette structure urbaine historique abrite plus de 250 monuments, tous authentiques dans leur plan, leurs matériaux et leur facture. Un programme récemment mis au point de conservation et de développement intégrés (*Plan pour le centre ville de Paramaribo*) s'inscrit dans la législation d'urbanisme globale de Paramaribo. Ce programme instaure des conditions favorables au développement du centre urbain historique, ainsi qu'à la conservation et à la réutilisation des monuments protégés.

Critères ii, iii et iv

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

Histoire et description

Histoire

Ce sont les Espagnols Alonso et Juan de la Cosa, accompagnés d'Amerigo Vespucci, qui découvrirent les premiers la « côte sauvage » de l'Amérique du Sud, en 1499. Rapidement, des rumeurs commencèrent à circuler sur une fabuleuse « cité d'or » inca (*Eldorado*), au lac Parima, à l'intérieur des terres de la Guyane moderne : une foule d'aventuriers convergea donc vers cette côte, mais l'Eldorado resta une légende.

Dès le début du XVII^e siècle, la colonisation de cette « côte sauvage » s'orienta vers la culture de la canne à sucre et du tabac. Les gouvernements européens encourageaient les colons à établir des plantations et à exploiter la région, afin de satisfaire la demande de produits tropicaux, alors en plein essor en Europe. Des planteurs anglais de La Barbade arrivèrent au milieu du XVII^e siècle. Les Hollandais, qui disposaient d'une concession marchande, vinrent également sur cette côte à cette époque, à la recherche de tabac et de bois ; des comptoirs hollandais existaient dès 1614 sur le fleuve Corantijn et près du village indien de *Parmarbo* ou *Parmurbo*, sur les rives du fleuve Suriname. Les Anglais furent chassés par une flotte hollandaise commandée par Abraham Crijnssen pendant la seconde guerre entre Hollandais et Anglais (1665-1667) et le Suriname resta possession hollandaise pendant les trois siècles suivants.

À la fin du XVIII^e siècle, environ six cents plantations étaient exploitées. Pendant la seconde moitié du siècle, les propriétaires, qui avaient jusque là vécu dans leur plantation, commencèrent à émigrer vers Paramaribo, laissant leurs plantations entre les mains de gérants, à la suite de quoi celles-ci commencèrent à décliner. En revanche, la ville s'étendit, et bon nombre de maisons superbes furent construites le long de rues bordées d'arbres.

La situation économique du Suriname déclina parallèlement à celle des plantations, le sucre étant désormais fabriqué à partir de betteraves, et se détériora encore avec l'abolition de l'esclavage en 1863. Moins d'une centaine de plantations résista, tandis que les propriétaires et les esclaves émancipés partaient s'installer à Paramaribo, qui s'agrandit rapidement.

Pour remplacer les esclaves, le Gouvernement fit venir de la main d'œuvre pour travailler dans les plantations restantes, d'abord de Chine et des Antilles, puis d'Inde et de Java. Entre 1873 et 1939, 34 000 Indiens et 33 000 Javanais immigrèrent au Suriname, augmentant sa diversité culturelle et ethnique, comme en atteste aujourd'hui l'aspect de Paramaribo qui, de centre administratif et portuaire, est devenu une ville où cohabitent de multiples activités.

Paramaribo vit le jour avec la construction sur un promontoire, en 1667, du fort Zeelandia, sur la rive gauche du fleuve Suriname, mais le développement urbain était à l'origine de qualité médiocre et soumis au hasard. Quand Van Sommelsdijck, premier gouverneur et propriétaire conjoint de la colonie, entra en fonctions en 1683, il instaura un urbanisme planifié. Ce dernier commença sur les crêtes de l'ouest, qui offraient une base solide naturellement asséchée à la construction. Au milieu du XVIII^e siècle, la ville s'étendit vers le sud, vers les terrains sablonneux le long du fleuve et enfin, au tournant du siècle, vers le nord, région asséchée grâce aux compétences des ingénieurs civils hollandais.

En sus de la protection que lui offrait le fort Zeelandia, Paramaribo était également défendue par la forteresse Nieuw-Amsterdam, aux confluent du Suriname et du Commewijne, près de la côte. Grâce à ces puissants ouvrages défensifs, il ne fut pas nécessaire de fortifier la

ville, ce qui lui permet de s'étendre sur des grands espaces, le long de larges rues.

En 1821, puis de nouveau en 1832, des incendies désastreux ravagèrent la ville, qui fut en grande partie détruite.

Description

Le tracé du centre ville proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial consiste en un axe principal s'étendant du nord à l'ouest, à partir d'Onafhankelijkheidsplein, derrière le fort Zeelandia (le groupe de bâtiments publics qui s'y trouve est l'ensemble central du plan de la ville), avec des rues qui se croisent à angle droit. Il est délimité par Sommelsdijkse Kreek au nord et Viottekreek au sud. Au nord du fort Zeelandia, on trouve le grand parc public connu sous le nom de Jardin des Palmiers (*Palmentuin*). Le bien proposé pour inscription couvre une zone de 60 hectares. Les rues larges et les espaces publics en plein air sont bordés d'arbres, ce qui confère au paysage urbain un aspect serein et spacieux.

Les grands édifices publics de Paramaribo, tels que le fort Zeelandia (1667), le palais présidentiel (1730), le ministère des Finances (1841), l'église réformée (1837) et la cathédrale catholique romaine (1885), ont été construits en pierre et en brique, dans le style flamand traditionnel, mais en incorporant de plus en plus des éléments de style autochtone. Ainsi, le rez-de-chaussée du palais présidentiel est en pierre, mais les étages supérieurs sont en bois. À l'inverse, le ministère des Finances est une structure monumentale en briques, dotée d'un portique classique et d'un beffroi qui domine Onafhankelijkheidsplein, le principal espace en plein air de la ville, situé derrière le fort Zeelandia. Il est intéressant de noter que, si l'église réformée de style néoclassique est une bâtisse de briques, la cathédrale catholique romaine de style néogothique est elle entièrement faite de bois.

La plupart des édifices de Paramaribo, tant commerciaux que résidentiels, sont entièrement faits de bois et postérieurs aux incendies de 1821 et 1832, qui ont détruit quelques 450 maisons. Les travaux sont l'œuvre d'artisans locaux. Ils sont tous conformes à un schéma général identique : de plan rectangulaire et symétrique, ils présentent des toits à la pente prononcée (la plupart en tôle ondulée) et des infrastructures de brique. Ils sont généralement peints en blanc, tout comme les édifices publics, les éléments en briques étant peints en rouge pour mieux les faire ressortir. Les portes et les volets sont vert sombre.

Gestion et protection

Statut juridique

En 2001, le conseil des ministres a approuvé un nouveau projet de loi sur les monuments, remplaçant un texte de 1963 et d'ores et déjà voté par l'Assemblée Nationale. Ce texte stipule la désignation de quartiers historiques protégés. Il impose des contrôles sur les interventions susceptibles d'affecter l'état des édifices et des paysages

urbains tels qu'ils ont été enregistrés pendant la procédure de classement. Elle stipule en outre des prêts à taux préférentiels aux propriétaires en vue des travaux essentiels de conservation et de restauration. L'État a également le pouvoir d'imposer la vente forcée des monuments à son profit, dans certaines circonstances, et des droits de préemption quand les propriétés sont mises en vente.

La loi de Planification de 1973 (*Planwet*) assigne la responsabilité d'une politique spatiale, écologique et socio-économique exhaustive et durable dans tout le pays au ministère de l'Urbanisme et de la Coopération en vue du développement. Des plans régionaux et locaux sont en outre couverts par la loi sur les Instances régionales (*Wet Regionale Organen*), administrée par le ministère du Développement régional, tandis que le ministère des Travaux publics est chargé de la loi sur l'Urbanisation (*Stedebouwkundige Wet*). Ces deux derniers textes et les ministères de tutelle fonctionnent en collaboration pour ce qui est de la formulation des plans de structure et d'occupation des sols.

Enfin, la loi sur la Construction (*Bouwwet*) et la résolution sur la Construction (*Bouwebesluit*) contrôlent la délivrance des permis pour les nouvelles constructions et les zones résidentielles.

Gestion

Environ un cinquième des édifices et des espaces en plein air de la zone proposée pour inscription est la propriété du Gouvernement ou d'instances et d'institutions gouvernementales. Quant au reste, il s'agit de propriétés privées.

En 1997, la Fondation du patrimoine urbain du Suriname (*Stichting Gebouwd Erfgoed Suriname*) fut créée ; il s'agissait d'une mesure provisoire, pour un an, en attendant la création de la Société de Gestion du Patrimoine du Suriname (*NV Surinaamse Monumenten Beheermaatschappij*), créé en 2001 par décret gouvernemental. Il s'agit d'une organisation non gouvernementale et commerciale contrôlant le développement de la ville et faisant office d'intermédiaire entre les divers organismes de planification et les autres institutions dont la liste est donnée ci-dessus. Elle a également le pouvoir d'acheter et de gérer des sites et des monuments pour les restaurer et les rénover, et de superviser, sur une base contractuelle, l'entretien et la restauration des propriétés. La fondation du patrimoine urbain a mis au point un plan intégré de conservation urbaine et de développement pour le centre ville de Paramaribo, ainsi qu'un plan de gestion.

Ce plan consiste en un programme de développement et un plan d'occupation des sols pour le centre ville historique, avec un plan de conservation détaillé. Il est basé sur une analyse du développement historique de la ville et sur un inventaire à jour de l'état architectural et technique des édifices existants.

Une somme de 500 000 USD a été allouée à la conservation de Paramaribo dans le cadre de l'accord conclu entre les Gouvernements des Pays-Bas et du Suriname. En outre, un fonds commun a été mis sur pied,

financé par le ministère hollandais des Affaires étrangères et de la Coordination du développement (pour le patrimoine dit mutuel), la Commission Européenne, le Fonds Getty, et des prélèvements supplémentaires sur des projets commercialement rentables dans la ville. Il servira principalement au prêt de fonds à des taux préférentiels.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

La conservation à Paramaribo n'a pas vraiment été systématique ces dernières années, bien que les principaux édifices publics aient été régulièrement entretenus. Toutefois, les citoyens ont une solide affection pour leur patrimoine et lui apportent leur soutien, et il existe une longue tradition de conservation des bâtiments individuels à l'aide de techniques et de matériaux traditionnels. Les bases sont désormais posées pour un programme systématique et exhaustif.

Toutefois, la mission d'expertise de l'ICOMOS a observé un certain nombre d'édifices en ruines ou ayant un besoin urgent de conservation. Le nouveau plan de conservation donne la priorité à ces derniers.

Authenticité

Plus de 250 bâtiments classés d'intérêt historique dans la ville historique, et beaucoup d'entre eux présentent un degré d'authenticité élevé du fait de l'usage des techniques et des matériaux traditionnels dans la réparation et la réhabilitation. D'importants travaux de restauration ont été réalisés sur plusieurs bâtiments non-classés, ce qui a contribué à préserver le style traditionnel, mais des matériaux contemporains ont été utilisés, comme le béton imitant le bois. Néanmoins, le tissu urbain global de Paramaribo datant de 1680-1800 demeure pratiquement intact, et le degré d'authenticité du paysage urbain est exceptionnellement élevé. .

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité Paramaribo en février 1999. L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques quant à l'importance culturelle de la ville.

Caractéristiques

Paramaribo est un exemple unique de ville hollandaise sur la côte de l'Amérique du Sud tropicale. Elle a conservé intact son tracé d'origine, et illustre par ses édifices la fusion progressive de l'architecture flamande aux techniques et matériaux locaux traditionnels.

Analyse comparative

Bien que située en Amérique du Sud, Paramaribo, du point de vue historique comme culturel, entretient des liens plus étroits avec les Caraïbes. Il convient donc de la comparer aux villes coloniales européennes de cette dernière région.

Toutes celles qui sont déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, à l'exception de Willemstad (Antilles néerlandaises), sont d'origine espagnole, et strictement conformes au plan en damier développé à Alcalá de Henares et imposé au Nouveau Monde par ses conquérants espagnols.

Willemstad a également été fondée par les Hollandais. Cependant, elle diffère significativement de Paramaribo à deux égards. En premier lieu, sa situation est radicalement opposée à celle de Paramaribo, de même que son schéma d'expansion ; en second lieu, son architecture et son paysage urbain révèlent une forte influence espagnole.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

En 1999, tout en reconnaissant la valeur culturelle de Paramaribo, l'ICOMOS recommandait que l'État partie prenne les mesures suivantes :

1. Création d'une instance gouvernementale centrale responsable de la protection et de la présentation du patrimoine historique ;
2. Extension de la législation de façon à inclure des directives concernant les interventions dans le centre des villes et sur les monuments ;
3. Mise en place d'une protection législative pour l'intégralité du centre de Paramaribo, tel qu'il est défini dans le dossier de proposition d'inscription ;
4. Définition de la zone d'expansion du XVIII^e siècle, ainsi que de la zone au nord de Van Roosenvaldkade, en tant que zone tampon pour le site proposé pour inscription ;
5. Organisation, avec l'assistance de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial, d'un atelier international sur la conservation et la protection des villes historiques ;
6. Encouragement des architectes et des ingénieurs à se spécialiser dans la conservation architecturale et la restauration.

Lors de sa 23^{ème} session à Paris, en juin 1999, le Bureau du Comité du patrimoine mondial a différé l'examen de cette proposition d'inscription, en demandant à l'État partie de la soumettre à nouveau après avoir pris en compte les recommandations de l'ICOMOS.

Depuis lors, l'État partie a pris les mesures qu'imposaient les plus importantes de ces recommandations (1-4) : la situation actuelle est présentée dans les sections pertinentes ci-dessus. L'ICOMOS estime donc que les conditions du Comité relatives à la protection et à la gestion ont été remplies et recommande l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Brève description

Paramaribo est une ville hollandaise implantée sur la côte sud-américaine tropicale, qui a conservé intact le tracé original de ses rues. Ses édifices illustrent la fusion progressive de l'architecture hollandaise avec les techniques et matériaux locaux.

Déclaration de valeur

Paramaribo est la seule ville entièrement hollandaise implantée en Amérique du sud. Le centre historique a conservé intact un tracé de rue très caractéristique. Par ailleurs, le nombre considérable de bâtiments datant de périodes historiques antérieures qui subsistent est la preuve tangible de la création d'une architecture locale authentique mariant des éléments, formes, motifs, matériaux et techniques européens et indigènes.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii Paramaribo est un exemple exceptionnel de la fusion progressive de l'architecture et des techniques de construction européennes avec les matériaux et les artisanats indigènes sud-américains, qui a fini par donner naissance à un nouveau langage architectural.

Critère iv Paramaribo est un exemple unique de contact entre la culture européenne des Pays-Bas et les cultures et l'environnement indigènes d'Amérique du sud à l'époque de la colonisation intensive de la région, aux XVIe et XVIIe siècles.

ICOMOS, avril 2002

Temple de la Mahabodhi (Inde)

No 1056 rev

Identification

<i>Bien proposé</i>	L'ensemble du temple de la Mahabodhi à Bodhgaya
<i>Lieu</i>	État du Bihar, Inde orientale
<i>État partie</i>	Inde
<i>Date</i>	7 juillet 2000 - 13 mars 2002

Justification émanant de l'État partie

L'ensemble du temple de la Mahabodhi à Bodhgaya (Bouddha Gaya), possède une valeur universelle exceptionnelle, car c'est l'un des lieux les plus saints et les plus révéérés du monde. C'est le lieu sacré où le prince Siddhartha, par l'ascèse, parvint à l'Éveil pour devenir le Bouddha, et se consacra à délivrer l'humanité du cycle de la souffrance et de la réincarnation. « Ainsi associé à l'événement le plus important de la vie du Bouddha, à savoir le moment où il a atteint l'Éveil et la sagesse suprême, Bodhgaya peut être considéré comme le berceau du bouddhisme. Pour les bouddhistes, il n'est pas de lieu plus important et plus saint. » L'observation qu'a fait Xuanzang du site au VIIe siècle, lorsqu'il visita la région, est encore valable de nos jours.

Sa compréhension de la vérité de l'existence de l'homme sur terre a non seulement transformé la vie de milliers de gens pendant sa vie mais aussi celle de millions de personnes dans le monde au cours des siècles. Le bouddhisme est la quatrième grande religion du monde avec 6% de la population mondiale, après le christianisme (33%), l'islam (19,6%) et l'hindouisme (12,8%). Le Bouddha n'est pas seulement profondément révééré par les bouddhistes dans le monde entier, il est universellement respecté par les fidèles des autres religions pour son message de compassion et de paix. Chaque année, des millions de personnes affluent au temple de la Mahabodhi à Bodhgaya qui commémore le lieu de l'Éveil.

Le site fait partie des quatre lieux qui ont marqué la vie du Bouddha : Lumbini au Népal, son lieu de naissance, déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, Bodhgaya, où il est parvenu à l'Éveil suprême et parfait, Sarnath, où il fit son premier prêche après l'Éveil, et Kusinagara, où il mourut.

Le temple de la Mahabodhi est un monument vivant où des gens venus des quatre coins du monde affluent, aujourd'hui, pour offrir leurs prières au Bouddha. Le culte existe ici depuis des siècles, comme le racontent les Édits d'Asoka et

comme le dépeignent les sculptures de Sanchi et de Bharhut, ainsi que les carnets de divers voyageurs au fil du temps, parmi lesquels des Chinois des IVe et VIIe siècles. Le site lui-même est un témoignage exceptionnel de l'importance qu'il revêt aux yeux des pèlerins du monde entier depuis des siècles.

Il représente aussi un exemple particulier des efforts faits par des personnes originaires de différents pays pour préserver et conserver un héritage inestimable au cours de nombreux siècles. L'histoire de ce temple reflète la dévotion des grands de ce monde comme des plus modestes croyants, de Myanmar, du Sri Lanka, de Thaïlande et d'Inde, qui ont contribué au cours des siècles à son entretien et à sa sauvegarde pour la postérité.

Le temple de la Mahabodhi est, avant tout, un bien d'une valeur culturelle et archéologique unique. Il n'existe pas d'autre bien de cette nature sur le sous-continent indien appartenant à cette période de l'histoire, à savoir les Ve et VIe siècles de notre ère. De plus, le temple est remarquablement bien conservé et marque un degré de parachèvement élevé pour son époque. Il convient de noter que l'architecture et la conception du temple sont essentiellement intacts depuis l'époque de la construction.

Sur le plan de l'histoire philosophique et culturelle, l'ensemble du temple de la Mahabodhi est d'une grande signification en ce qu'il fut le théâtre d'un événement capital dans la vie du Bouddha, un événement qui devait infléchir le cours de la pensée et de la foi humaines. Bodhgaya est le berceau même du bouddhisme et, à ce titre, rivalise en importance avec Jérusalem et la Mecque, autres berceaux de grandes religions mondiales.

Critère iv

L'imposant temple de la Mahabodhi, avec ses 50 m de haut, date des Ve et VIe siècles, et sa valeur est immense, puisqu'il est, des temples qui se dressent encore sur le sous-continent indien, l'un des plus anciens. C'est l'une des rares représentations du génie architectural du peuple indien de l'époque dans la construction de temples en briques dans cette zone.

Critère i

Le temple de la Mahabodhi est aussi important car il illustre une phase essentielle dans le développement de l'architecture. C'est l'un des rares temples bien préservés, et aussi le plus majestueux, datant d'une période de l'histoire où beaucoup de structures en briques similaires ont été édifiées partout en Inde. À ce titre, il représente un témoignage exceptionnel d'une tradition culturelle et des formes architecturales prévalentes de la fin de la période Gupta (l'âge d'or de la culture indienne).

Critères ii et iii

Les balustrades sculptées en pierre, antérieures à l'ère chrétienne (que l'on peut pour certaines admirer sur le site, et pour d'autres au musée archéologique tout proche), sont un exemple remarquable de l'art et de l'architecture de l'époque de l'empereur Asoka (IIIe siècle avant notre ère) et d'un peu après. Elles présentent aussi quelques-uns des plus vieux bas-reliefs sculptés que l'on puisse trouver dans le pays. Il ne reste que peu de vestiges de ces balustrades, trait particulièrement marquant des premiers monuments bouddhistes, ce qui confère à celles-ci une importance encore plus grande.

Critère iv

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

Histoire et description

Histoire

Le temple de la Mahabodhi à Bodhgaya est un lieu sacré, car c'est là que Bouddha (566-486 avant J.-C.), assis sous l'arbre de la Bodhi, parvient à l'Éveil en 531, à l'âge de 35 ans. Aux alentours de 260 avant J.-C., l'empereur Asoka fait de l'endroit un lieu de pèlerinage, et fait construire le premier temple sur le site de l'arbre de la Bodhi, sous les branches duquel le Bouddha a médité. Il comprend une balustrade autour de l'arbre, et un petit temple à proximité. Asoka offre de surcroît un *Vajrasana* (trône de diamant) placé au milieu du temple, à l'endroit même où le Bouddha est supposé être resté assis. Des fouilles conduites en 1863 et 1881 mettent le *Vajrasana* au jour. La plaque d'argile, au musée de Patna, porte des inscriptions des Ier et IIe siècles de l'ère chrétienne montrant qu'un nouveau temple a remplacé celui d'Asoka. Les Indiens construisent une balustrade de pierre sculptée à l'image du dieu soleil, autour du nouveau temple. Il semble que de nombreux ajouts et rénovations aient été réalisés au IIe siècle après J.-C.

Le plus ancien récit historique mentionnant le temple de la Mahabodhi est le fait du voyageur chinois Faxian, et date de 404-405 de notre ère. Le temple principal du site et l'arbre de la Bodhi y sont brièvement mentionnés. Selon lui, une Grande Pagode a été construite sur les quatre sites majeurs dans la vie du Bouddha. En 637 après J.-C., Xuanzang, autre voyageur chinois, arrive à Bodhgaya et y trouve l'arbre de la Bodhi encerclé de murs solides. Dans cette enceinte s'élève le grand temple de la Mahabodhi, de 48 m de haut, et un grand et beau sanctuaire. Il mentionne les briques bleutées, le plâtre, les niches contenant des statues dorées du Bouddha, et bien d'autres détails encore. À cette époque, le porche, la tour d'angle et le haut soubassement sont ajoutés au temple principal. Diverses parties du temple ont été datées, comme les balustrades, du IIIe ou du Ier siècle avant notre ère, et le temple lui-même de 450 ou du VIe siècle après J.-C.

On dispose de peu d'informations sur les réparations entreprises du VIIe au XIe siècle, mais il semble que les Birmans, au XIe siècle, aient réalisé des travaux de grande envergure. D'autres ouvrages sont documentés au XIIe siècle. Dans les siècles qui suivent la conquête musulmane, au XIIIe siècle, le temple de la Mahabodhi est déserté et, à partir de là, tombe peu à peu en ruines. Au XIXe siècle, les souverains birmans se lancent dans des travaux de réparation, que les Britanniques reprennent en 1880-1884. En 1949, la loi du temple de Bodhgaya est édictée pour protéger l'édifice, et une campagne de restauration est mise en œuvre en 1953-1956, suivi d'autres améliorations dans les décennies suivantes.

Description

Le temple de la Mahabodhi est situé au cœur même de la ville de Bodhgaya. Le site proposé pour inscription couvre 6 hectares, où se dressent le temple principal et six lieux saints au sein d'une enceinte, plus un septième, l'étang aux lotus, au sud de l'enceinte. Le temple et l'étang aux lotus sont tous deux entourés de passages sur deux ou trois niveaux. Autour du temple, à l'est, s'élève un temple de Shiva sous le contrôle d'un *Mahant*. Le terrain au sud du temple est le plus bas, en termes de niveau, et la Niranjana y coule. Au nord, on trouve quelques magasins bâtis par l'administration de district. Un hôtel est en construction dans l'angle sud-ouest du temple. À l'ouest, au-delà de la route, une mosquée fait concurrence au temple principal, du fait du terrain surélevé et de sa hauteur.

Le temple est encerclé d'un mur d'enceinte d'une hauteur moyenne de 11 m. Le niveau de l'ensemble est 5 m en dessous du niveau du terrain environnant. À l'est, une volée de marches mène, via un long chemin central, au temple principal et à la zone avoisinante. Le chemin est jalonné d'endroits associés aux événements qui suivirent immédiatement l'Éveil du Bouddha, ainsi que de *stupas* votifs et de sanctuaires.

Le plus important de ces lieux est l'arbre géant de la Bodhi (*figus religiosa*, appelé « pippal » en Inde). L'arbre se trouve à l'ouest du temple principal et est censé être un descendant direct de l'arbre de la Bodhi original, sous lequel le Bouddha passa sa première semaine et où il connut l'éveil. Au nord du chemin central, sur un terrain surélevé, se trouve l'*Animeshlochana Chaitya* (salle de prière), où le Bouddha aurait passé sa deuxième semaine. Il passa ensuite sa troisième semaine à marcher de long en large, 18 pas dans un sens puis 18 dans l'autre, dans un secteur nommé *Ratnachakrama* (la promenade dorée), à proximité du mur nord du temple principal. Des lotus de pierre sculptés sur une plate-forme marquent l'empreinte de ses pas. C'est à *Ratnagar Chaitya*, au nord-est, près du mur d'enceinte, qu'il passa la quatrième semaine. Immédiatement après l'escalier de l'entrée orientale sur le chemin central, un pilier marque le site de l'arbre *Ajapala Nigrodha*, sous lequel le Bouddha médita pendant sa cinquième semaine, répondant aux questions des Brahmanes. Il passa la sixième semaine à côté de l'étang aux lotus, au sud de l'enceinte, et la septième sous l'arbre *Rajyatana*, au sud-est du temple principal, dont l'emplacement est actuellement marqué par un arbre.

Le temple principal, une ancienne structure (Ve-VIe siècles après J.-C.) mesure 50 m de haut et présente le style architectural classique des temples indiens. Le rez-de-chaussée est bas et décoré de moulures représentant du chèvrefeuille et des oies. Au-dessus, des niches en retrait abritent des images du Bouddha, assis ou debout, dans diverses positions. Au-dessus encore se trouvent des moulures et des niches *chaitya*, puis le *shikhara* curviligne, ou tour du temple, surmonté d'un *amalaka* et d'un *kalasha* (caractéristiques architecturales traditionnelles des temples indiens). Aux quatre angles du parapet du temple, quatre statues du Bouddha se dressent dans de petites chambres sanctuaires, surmontées chacune d'une petite tour.

Le temple possède une entrée à l'est et une au nord. Il semble que celle de l'est, actuellement l'entrée principale, soit la plus récente. Bien que le temple se trouve 5 m au-dessous du niveau du terrain environnant, des photographies de 1863 montrent le temple principal juché sur une haute plate-forme, par laquelle on accédait par une galerie. Le temple est orienté à l'est (comme le Bouddha pendant sa méditation) et consiste en une petite cour à l'est, avec, de chaque côté, des niches abritant des statues du Bouddha. Une porte conduit à un petit vestibule derrière lequel se trouve le sanctuaire contenant une statue dorée du Bouddha assis (plus d'un mètre cinquante de haut), tenant la terre en témoignage de son Éveil. Au-dessus du sanctuaire, la salle principale accueille un sanctuaire contenant une statue du Bouddha, où les moines se réunissent pour méditer.

À côté de l'arbre de la Bodhi, une statue du Bouddha se tient sur une partie du *Vajrasana* de grès poli (le trône de diamant), originellement installé par l'empereur Asoka pour marquer l'endroit où le Bouddha s'asseyait et méditait. Une balustrade de grès encerclait jadis cet endroit, sous l'arbre de la Bodhi, mais seuls quelques-uns de ses piliers d'origine demeurent en place ; ils sont ornés de sculptures de visages humains, d'animaux et de détails décoratifs. Aux Ve-VIe siècles après J.-C., d'autres piliers de granit ont été ajoutés pour agrandir la zone.

Un peu plus haut sur le chemin central, en direction du temple principal, vers le sud, se trouve un petit sanctuaire, avec un Bouddha debout à l'arrière et les empreintes du Bouddha, *Padas*, gravées dans la pierre noire ; elles remontent au IIIe siècle avant J.-C., époque à laquelle l'empereur Asoka déclara le bouddhisme religion officielle de l'État et fit installer des milliers de ces pierres aux quatre coins du royaume. La porte donnant sur le temple, sur le chemin central, fut elle aussi édifiée par cet empereur, à l'origine, mais fut par la suite reconstruite. Plus loin sur le chemin, en direction du temple principal, un édifice abrite plusieurs statues du Bouddha et des Bodhisattvas. Face à ce bâtiment, un mémorial est dédié à un *Mahant* hindou qui occupa ce site aux XVe et XVIe siècles. Au sud du chemin, se trouve un groupe de *stupas* votifs, construits par des rois, des princes, des nobles et des laïques. Ils varient en taille et en forme, du plus simple au plus somptueux.

Gestion et protection

Statut juridique

Le temple de la Mahabodhi appartient au gouvernement de l'État du Bihar. Aux termes de la loi sur le temple de Bodhgaya de 1949, le gouvernement est responsable de la protection, de la gestion et de la maintenance du temple et de ses annexes. La loi stipule également l'établissement d'un Comité de gestion du temple de Bodhgaya (BTMC), et d'un comité consultatif dirigé par le gouverneur du Bihar et composé de 20-25 membres, dont la moitié originaires d'autres pays bouddhistes. En outre, une loi protège la zone du site des constructions illégales. Toutes les découvertes dans la zone sont protégées par la loi sur les trésors de 1878. Le temple est également protégé par l'Autorité régionale de développement de Gaya (GRDA), responsable de l'urbanisme de la ville de Bodhgaya, et qui s'appuie sur les conseils du BTMC pour les questions relatives au temple et ses environs.

Gestion

Le Comité de gestion du temple de Bodhgaya (BTMC), constitué en 1949, est l'organe exécutif de gestion du site, et travaille sous la supervision, la direction et le contrôle du gouvernement de l'État du Bihar. L'ensemble du temple est gardé par le personnel de celui-ci, la police de l'État collaborant à sa protection. Le BTMC tient un inventaire systématique et actualisé de tous les biens du temple. Il n'existe pas de plan de gestion formel pour l'ensemble du temple, mais la coordination des mesures nécessaires est prise en charge par le BTMC.

Le financement du temple provient essentiellement de dons. Le comité lève des fonds en louant des biens immobiliers, entre autres, et parvient ainsi à subvenir aux besoins du site en termes de gestion et de maintenance. Pour les travaux de conservation, il faut en référer à divers ministères.

Le BTMC devrait mettre en œuvre une meilleure gestion du temple de Bodhgaya et des biens associés. Le dossier de proposition d'inscription indique qu'il n'existe aucun « plan de gestion des biens » pour le site ; en revanche, il existe des plans et des projets relatifs au re-développement et à la présentation de l'ensemble du temple et de son environnement. La maintenance et la documentation des bâtiments de l'ensemble sont effectuées régulièrement. On note que le parking a récemment été éloigné du complexe, et que des plans prévoient de décongestionner la circulation dans le secteur.

En 1987, le laboratoire national de recherche pour la conservation a examiné l'état de conservation du temple au regard de la conservation. En 1997, le Comité consultatif du temple et le BTMC ont effectué une étude détaillée du site, et élaboré un plan directeur pour le développement du complexe et de la zone autour du temple, en proposant la création d'un parc de méditation, d'un musée du bouddhisme et d'un centre d'accueil et d'information. Le plan se propose en outre de recréer le paysage tel qu'il devait être jadis, avec des pelouses, des parterres de fleurs, des parcs à daims et des aires de méditation.

En 1999, à la requête du BTMC, le cercle de Patna d'étude archéologique de l'Inde a préparé l'évaluation d'un projet de conservation pour l'ensemble du temple sur les deux prochaines années. La mise en œuvre du projet a démarré en février 2002 sous la surveillance du cercle de Patna. Le département d'État de l'Archéologie du Bihar a lui aussi élaboré un projet de fouilles et de présentation de la zone, qui mettrait au jour l'ancienne ville, de même que les sanctuaires et les monastères bâtis par les rois étrangers au fil des siècles. Le projet vise à recréer la zone telle que la dépeint une plaque de terre cuite découverte lors des fouilles de Pataliputra (site de la capitale du Bihar).

La population de Bodhgaya, où se trouve l'ensemble du temple, s'élevait à 16 000 en 1991, mais on estime qu'elle devrait avoir doublé en 2001. Au fil des ans, des pays étrangers ont en effet acheté des terrains dans la zone tampon du temple pour y construire des temples, des monastères et des logements résidentiels pour leurs pèlerins. Le voisinage du site est aujourd'hui soumis à la pression d'activités de construction, une pression qui devrait croître du fait du développement du site et de l'augmentation du nombre de

visiteurs, quoique la hauteur des édifices soit limitée dans un rayon de 2 km autour de la zone du temple. Tout ceci exerce une pression particulière sur le développement de la ville et de sa banlieue dans un avenir proche.

Le gouvernement indien et le gouvernement de l'État du Bihar promeuvent le site par l'entremise de leurs départements du Tourisme respectifs. Chaque année, une célébration du patrimoine bouddhiste est organisée par le département du Tourisme à la Mahabodhi et dans d'autres sites bouddhistes majeurs. Certains plans prévoient l'illumination de la zone d'approche du complexe du temple de la Mahabodhi. Un spectacle son et lumière sur la vie du Bouddha et les événements qui se sont déroulés sur ce site historique est également en préparation, sur l'ordre du BTMC. Le site accueille quelques 400 000 visiteurs par an (30 % d'étrangers et 70 % d'Indiens). De novembre à février, la moyenne tourne autour de 2000 visiteurs par jour mais, pendant les festivités particulières, on a enregistré jusqu'à 60 000 visiteurs en une seule journée.

Dans le cadre du programme général, le réseau routier a été amélioré, afin de relier la capitale du Bihar à Bodhgaya et aux autres sites bouddhistes du Bihar. Le gouvernement central et le gouvernement de l'État envisagent de connecter tous les sites bouddhiques, au moyen de circuits touristiques conçus spécialement pour promouvoir ceux-ci. Le ministère de l'Aviation civile prévoit la construction d'un aéroport à proximité du site. Une organisation non-gouvernementale a également proposé un programme de construction de la plus grande statue du monde, un Bouddha de 152,4 m de haut.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Après une longue période d'abandon, l'ensemble du temple s'est trouvé en mauvais état, et a fait l'objet d'énormes travaux de restauration au XIXe siècle, travaux entrepris tout d'abord par les Birmans, puis par les Britanniques (1880-1884). Ces travaux reposaient sur les preuves existantes, et aucun compte-rendu ne fait état de l'ajout de nouvelles caractéristiques. Le pavillon à l'avant du temple était en ruines, et a été reconstruit d'après une maquette de pierre découverte dans le temple.

Ensuite, des travaux importants sur le site ont été entrepris après l'approbation de la loi sur le temple de Bodhgaya, en 1949. Le BTMC supervisait les réparations et les nouveaux développements (de 1953 à 1956), y compris les chemins intérieur et extérieur autour de l'ensemble du temple, et l'excavation de l'étang aux lotus, qui s'est vu pourvu de balustrades. D'autres travaux ont été réalisés à partir des années 1960, notamment sur le mur d'enceinte, transformant le sanctuaire supérieur en une salle de méditation, et ajoutant d'autres installations.

Aujourd'hui, le site subit de fortes pressions, dues au tourisme et aux pèlerinages. Elles se sont accompagnées de divers travaux d'amélioration, et l'on prévoit des plans de fouille, d'amélioration de la présentation du temple et la construction d'autres installations pour les visiteurs dans le voisinage.

Authenticité et intégrité

On dit que c'est ici que le Bouddha a atteint l'Éveil, ce que confirme la tradition. Ce fait est en effet documenté depuis l'époque de l'empereur Asoka, qui a érigé ici une colonne commémorative et construit le premier temple en 260 avant J.-C.

Le complexe actuel compte diverses parties datant d'époques différentes. La partie principale du temple date, d'après la documentation, du VIe siècle, mais a depuis subi divers travaux de réparation et de rénovation. Après avoir souffert d'un long abandon, il a fait l'objet d'importants travaux de restauration au XIXe siècle, et d'autres ont encore eu lieu dans la seconde moitié du XXe siècle. Néanmoins, le temple est considéré comme le plus ancien et le mieux conservé des exemples d'architecture en brique de l'Inde de cette période. Même si la structure a souffert d'un manque d'entretien et de travaux de réparation à diverses époques, il a conservé intactes ses principales caractéristiques.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Le bien a été proposé une première fois pour évaluation en 2001. Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en janvier 2001. Tout en reconnaissant la valeur universelle exceptionnelle du temple de la Mahabodhi, l'ICOMOS a recommandé que l'examen de cette proposition soit *différé*. Il était demandé à l'État partie de fournir des plans précis du site du temple et de la zone bâtie environnante, avec une indication claire du périmètre proposé pour la zone centrale et pour la zone tampon. De plus, l'État partie devait fournir des informations plus détaillées sur les projets d'aménagement et de présentation du site, en indiquant l'impact attendu sur les valeurs spirituelles et historiques du site. Ces demandes ont été satisfaites.

Caractéristiques

La valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble du temple de la Mahabodhi à Bodhgaya, réside dans son lien direct avec la vie du Bouddha, dont il a marqué la vie, comme quatre autres lieux : Lumbini, le lieu de naissance du Bouddha (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1997 sur la base des critères iii et vi) au Népal ; Bodhgaya, où il est parvenu à l'Éveil suprême, Sarnath, où il a donné son premier sermon après l'Éveil, et Kusinagara, où il s'est éteint (critère vi).

Le secteur du temple de la Mahabodhi est un site ancien, doté d'une grande importance archéologique pour les événements associés au temps que le Bouddha y a passé, et qui documente également l'évolution du culte, particulièrement depuis le IIIe siècle avant notre ère, époque à laquelle Asoka a construit le premier temple, les balustrades et la colonne commémorative (critère iii). Le site a eu une grande influence sur l'évolution de l'architecture en brique au fil des siècles (critère ii).

Le temple actuel est daté du Ve ou VIe siècle de notre ère et, bien qu'il ait subi diverses réparations et une reconstruction partielle, il demeure un témoignage exceptionnel de l'histoire de l'architecture. On le considère comme l'un des plus anciens exemples de temples en Inde qui soit toujours debout, et l'un des rares faits entièrement de briques, datant de la fin de la période Gupta. Les balustrades sculptées en pierre constituent un exemple exceptionnel de l'époque de l'empereur Asoka et de ses successeurs, avec quelques-uns des plus anciens bas-reliefs sculptés jamais découverts dans le pays (critère iv).

Analyse comparative

L'importance religieuse du temple de la Mahabodhi pour le bouddhisme est exceptionnelle, comparable en particulier à celle de Lumbini, lieu de naissance du Bouddha (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1997 sur la base des critères iii et vi). Le site a également été comparé avec d'autres sites équivalents mais associés à d'autres religions, comme Jérusalem (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1981 sur la base des critères ii, iii, et vi) et La Mecque. En tant que lieu de culte, le site représente une tradition continue de pensée philosophique et de valeurs humaines depuis l'époque du Bouddha.

Le temple de la Mahabodhi est important, en tant qu'exemple exceptionnel d'un des premiers temples bouddhistes encore debout aujourd'hui. Il ne reste que peu de temples structurels des Ve-VIe siècles de notre ère en Inde, mais le temple de la Mahabodhi est considéré comme le mieux préservé, le plus grand et le plus imposant.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

Prenant bonne note des initiatives ambitieuses pour la présentation du site, des installations pour les visiteurs et du développement de la zone, de la ville et même de la région, l'ICOMOS souhaite attirer l'attention des autorités responsables sur la nécessité d'exercer une surveillance continue sur l'impact de projets si ambitieux sur la valeur religieuse et spirituelle du lieu.

Breve description

L'ensemble du temple de la Mahabodhi est l'un des quatre lieux saints associés à la vie du Bouddha et particulièrement, dans ce cas, à son Éveil. Le premier temple a été érigé par l'empereur Asoka au IIIe siècle avant notre ère, tandis que l'actuel date du Ve ou VIe siècle après J.-C.. C'est l'un des plus anciens exemples de temple en Inde qui soit toujours debout, et l'un des rares construits entièrement en briques, datant de la fin de la période Gupta.

Déclaration de valeur

La valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble du temple de la Mahabodhi à Bodhgaya est directement liée à l'un des moments les plus importants de la vie du Bouddha, le moment où le prince Siddhartha atteint l'Éveil et devient Bouddha. Le site offre un témoignage exceptionnel de la vie du Bouddha et du culte qui s'est développé depuis l'époque de l'empereur Asoka qui construisit le premier temple au IIIe siècle avant notre ère. L'édifice actuel représente un exemple exceptionnel de l'architecture ancienne en brique de l'Inde.

Recommandation de l'ICOMOS

Que ce site soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii, iv et vi* :

Critère ii Le temple de la Mahabodhi, l'un des rares exemples survivants de constructions anciennes en brique en Inde, a eu une influence importante sur le développement de l'architecture au fil des siècles.

Critère iii Le site du temple de la Mahabodhi offre un témoignage exceptionnel des événements associés à la vie du Bouddha et du culte dont il a été l'objet, en particulier depuis que l'empereur Asoka a construit le premier temple, les balustrades et la colonne commémorative.

Critère iv Le temple actuel est un des plus anciens et des plus impressionnants édifices construits entièrement en briques datant de la période Gupta. Les balustrades sculptées en pierre sont un exemple remarquable des plus anciens bas-reliefs sculptés.

Critère vi L'ensemble du temple de la Mahabodhi à Bodhgaya est directement lié à la vie du Bouddha, car c'est le lieu où il parvint à l'Éveil suprême et parfait.

ICOMOS, mars 2002

Vallée du Rhin (Allemagne)

No 1066

Identification

<i>Bien proposé</i>	Vallée du haut Rhin moyen (Vallée du Rhin moyen de Bingen/Rüdesheim à Coblence)
<i>Lieu</i>	État fédéral (<i>Land</i>) de Rhénanie-Palatinat : Quartiers de la ville autonome (<i>kreisfreie</i>) de Coblence et comtés de Mainz-Bingen, Mayen-Koblenz, Rhin-Hünrücken et Rhin-Lahn État fédéral (<i>Land</i>) de Hesse : Parties du comté de Rheingau-Taunus
<i>État partie</i>	République Fédérale d'Allemagne
<i>Date</i>	28 décembre 2000

Justification émanant de l'État partie

Depuis la Préhistoire, la vallée du Rhin moyen constitue l'un des principaux axes de transport en Europe, favorisant la migration et l'échange d'idées, de produits et de culture entre la région méditerranéenne et la région septentrionale du continent. La vallée, nichée au cœur du continent européen et qui a joué un double rôle de frontière et de pont entre l'est et l'ouest, jouit d'une importance stratégique qui l'a irrévocablement liée aux aléas de l'histoire de l'Occident.

Critère ii

La vallée du Rhin moyen est un paysage culturel qui a connu un développement organique pendant plus de 2000 ans, mais dont le caractère demeure encore aujourd'hui façonné par les éléments structurels hérités du paysage, tels les peuplements, les infrastructures de transport et l'occupation des sols. À travers une mosaïque de petits sites naturels, le paysage a préservé des legs de toutes les époques de son histoire et des monuments exceptionnels, dans un nombre et une concentration tels qu'aucun autre paysage culturel ne peut rivaliser avec.

Critère iv

La vallée du Rhin moyen est un exemple exceptionnel de l'évolution du mode de vie traditionnel et des moyens de communication dans une étroite plaine fluviale. Qui plus est, la transformation artificielle de ses versants abrupts en terrasses constitue un exemple exceptionnel d'occupation des sols par les hommes au fil des âges : les cultures réalisées à cet endroit et l'occupation des sols imaginée ont influencé et façonné le paysage par bien des façons, à toutes les époques. Toutefois, cette forme d'occupation des sols et

la préservation des rares habitats et populations associés sont aujourd'hui menacées par la pression d'un changement inéluctable. Dans certains cas, le développement des transports et les changements socio-économiques pourraient aussi mettre en péril la pérennité des valeurs héritées.

Critère v

La vallée du Rhin moyen est étroitement associée à d'importants événements historiques, idées, traditions, œuvres littéraires et œuvres d'art, notamment de la période romantique. Ceux-ci ont participé (et participent encore) au dessin du paysage et à l'impact sur les notions d'histoire et de culture européennes.

Critère vi

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Le bien est également un *paysage culturel*, aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Histoire et description

Histoire

Les terrasses de la vallée du Rhin moyen abritent des peuplements humains depuis la dernière ère glaciaire. La vallée tomba aux mains des Romains au I^{er} siècle avant notre ère, devenant une province frontière ; sur la rive gauche du fleuve fut construite une voie militaire reliant la forteresse aux camps. À l'époque, le Rhin était aussi une voie de transport majeure ; il reliait le nord de l'Europe au massif alpin et aux terres méditerranéennes, un rôle qui eut ensuite une influence immense sur l'histoire de la vallée du Rhin moyen.

Les peuplements demeurèrent après le départ des Romains, au Ve siècle. Les rois francs reprirent les peuplements romains ; la plupart de la région entre Bingen et Coblenz demeura propriété de la couronne jusqu'à une période avancée de l'époque carolingienne. Cependant, le morcellement de ces terres devait commencer au VIII^e siècle, pour ne s'achever qu'au début du XIV^e siècle. Une grande partie d'entre elles furent données à l'Église et aux ordres monastiques. En leur qualité d'intendants de l'abbaye de Prüm, les comtes de Katzenelnbogen prirent le contrôle de la région aux alentours de Sankt-Goar et Rheinfels, qui devait passer aux Landgraves de Hesse en 1479.

Avec la partition de l'empire de Charlemagne en 842, la rive gauche du Rhin fut assignée au royaume du milieu. Quant à la Lorraine, elle ne devait être réunie au royaume franc de l'est qu'en 925. Elle resta le siège du pouvoir royal jusqu'à l'élection du roi Conrad III de Hohenstaufen, en 1138, qui marqua la fragmentation du pouvoir dans la région du Rhin moyen, les parcelles de terre étant distribuées aux Évêques Électeurs de Cologne, de Mayence et Trèves et aux comtes palatins. Une quarantaine de châteaux furent construits entre Bingen et Coblenz, pour jouer le double rôle de symboles du pouvoir et de postes de douanes sur cet axe commerçant prospère. Les villes comme Boppard et Oberwesel luttaient

pour conserver leur indépendance de villes autonomes, comme en témoignent les vestiges de leurs remparts.

La vallée du Rhin moyen était au cœur du Saint-Empire romain germanique. Quatre des sept Électeurs, les plus hauts dignitaires de l'Empire, possédaient des parties de la région, et c'est là qu'ils se rencontraient pour décider de la succession.

À la fin du Moyen Âge, Bacharach était au centre du commerce du vin du Rhin. Depuis l'époque romaine, on cultivait la vigne sur le bas des pentes ; cette culture connut un vaste essor à partir du Xe siècle. En 1600, on recensait quelques 3000 hectares de vignobles, soit cinq fois plus qu'aujourd'hui. La guerre de Trente Ans (1618–1648) fut le témoin d'un spectaculaire déclin de la viticulture, les terres étant en partie plantées de vergers et en partie de taillis.

Du XIVe au XVIe siècle, l'art du Rhin moyen connut un âge d'or, avec la convergence des influences artistiques du Haut-Rhin (Strasbourg) et du Bas-Rhin (Cologne). Des chefs d'œuvre gothiques, comme la chapelle Werner en surplomb de Bacharach, l'église Notre-Dame d'Oberwesel ou l'ancienne église collégiale de Sankt-Goar, datent de cette époque.

À partir du XVIIe siècle, le Rhin moyen a été le théâtre de conflits entre l'Allemagne et la France. Pendant la guerre de succession palatine (1688–1692), les forteresses et remparts furent en grande partie démolis, ainsi qu'une grande partie de Coblenche. À la fin du XVIIIe siècle, la rive gauche du Rhin fut annexée en premier lieu à la République française, puis à l'Empire français. Cette période prit fin en 1814, la région tombant alors sous la férule prussienne. De grandes fortifications furent édifiées, notamment la forteresse de Coblenche, tandis que la construction de la grand route du Rhin de Bingen à Coblenche, l'élargissement du canal, l'abolition des péages sur de longs tronçons du fleuve et l'introduction de la navigation à vapeur favorisaient l'essor du commerce. Dans les années 1850 et 1860, des chemins de fer furent construits sur les rives gauche et droite.

L'État prussien adopta une politique de promotion du Rhin comme paysage « germanique ». D'où la rénovation des ruines des forteresses dans le style romantique et la reconstruction de monuments historiques, mais aussi les prémices du mouvement moderne de conservation des monuments.

Le XXe siècle a été le théâtre d'une très nette évolution structurelle, avec notamment le déclin du secteur vinicole traditionnel, des mines et des carrières. Le fret s'est concentré sur un petit nombre de ports de grande envergure. Aujourd'hui, le tourisme représente le premier secteur économique. Les arrêtés de 1953 et 1978 se sont axés sur la préservation du paysage culturel, principal atout économique du Rhin moyen.

Description

La vallée du Rhin moyen se caractérise par l'interaction entre ses traits naturels physiques (étroite vallée fluviale aux versants abrupts), les interventions humaines (vignobles, forteresses, villes et villages historiques) et son image « touristique » (romantisme de la Lorelei et du Rheingau). Sur le tronçon de 65 km proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le fleuve traverse les montagnes

schisteuses de Rhénanie, reliant la vaste plaine fluviale de Oberrheingraben à la cuvette du Bas-Rhin.

Au niveau de la porte de Bingen (*Bingen Pforte*), de 5 km de long, qui fut élargie aux XIXe et XXe siècles, le Rhin pénètre dans son tronçon supérieur. Deux petites villes s'élèvent juste avant la Porte. **Bingen**, sur la rive gauche, est remarquable pour ses symboles « politiques », comme le monument Niederwald, érigé en 1883 pour commémorer l'unification des États allemands en 1871. **Rüdesheim**, sur la rive droite, est dominé par la forteresse de Brömserberg, du XIIe siècle. Les vignobles de Rüdesheimer Berg, connus dès 1200, comptent parmi les meilleurs du Rheingau.

À l'entrée de la gorge se dresse un petit château, le **Mäuseturm**, sur un promontoire au milieu du fleuve. Il s'agissait à l'origine d'un poste de douane médiéval, qui fut restauré et agrandi dans le style néogothique en 1855 pour devenir une tour de signalisation pour la navigation fluviale. En surplomb des gorges se dressent les châteaux romantiques de **Rheinstein** et **Reichenstein**.

Après la porte de Bingen vient la vallée de Bacharach, qui s'étend, sur 15 km, jusqu'à Oberwesel. Elle est dentelée de plus petites vallées latérales en forme de V, notamment de la pittoresque Morgenbachtal, très prisée des peintres romantiques du XIXe siècle.

À **Lorch**, sur la rive droite, la Wisper se jette dans le Rhin. La petite ville s'étend perpendiculairement au Rhin, remontant la vallée ; elle est bordée de vignobles en terrasses. Elle est remarquable pour sa belle église paroissiale gothique Saint-Martin, et la façade Renaissance de la résidence aristocratique Hilchenhaus, du milieu du XVIe siècle.

Le site de **Bacharach**, à l'entrée de la vallée de Steeger, est lui aussi très pittoresque. Il se dresse au centre de la « région des quatre vallées » (**Vier-Täler-Gebiet**), qui englobe les petites villes de Steeg, Oberdiebach et Manubach, ainsi que les forteresses de Stahleck, Stahlberg et Fürstenberg. Bacharach comprend de nombreuses maisons à charpente de bois, et conserve son aspect médiéval, en dépit des importants dégâts subis aux XVIIe et XIXe siècles. La chapelle Werner, de style gothique tardif, et l'église paroissiale Saint-Pierre, de style roman tardif, sont d'un intérêt tout particulier.

Kaub et ses environs immédiats abritent plusieurs monuments, dont l'élégant édifice baroque dont le général prussien Blücher fit son quartier général lorsqu'il traversa le Rhin en 1814, le château Pfalzgrafenstein (un poste de douane fortifié de l'électeur palatin), les remparts de Kaub et les vignobles en terrasses créés au Moyen Âge.

En dépit d'importants dommages pendant la guerre de Trente Ans puis à nouveau pendant la guerre de succession palatine, et de la construction au beau milieu de routes et de voies de chemin de fer au XIXe siècle, **Oberwesel** a préservé plusieurs rangées de belles maisons anciennes, ainsi que deux églises gothiques, le château médiéval de Schönburg et ses remparts médiévaux dans leur quasi-totalité.

Le paysage de la vallée se modifie au niveau d'Oberwesel, passant d'un schiste argileux à un grès dur. Il s'ensuit une série de cols, dont le plus célèbre est le col de la **Lorelei**, qui ne mesure pas plus de 130 m de large (et 20 m à la section la

plus profonde du Rhin moyen). Ce tronçon était jadis difficile à négocier, d'où la légende ; c'est là qu'est censé reposer le fabuleux trésor des Nibelungen.

La plus vieille partie de l'église paroissiale de **Sankt-Goar**, siège du comté de Katzenelnbogen (plus tard des margraves de Hesse), est une vaste crypte à trois vaisseaux datant du XI^e siècle. La nef, reconstruite au milieu du XV^e siècle, est un élément important de l'histoire architecturale de la vallée du Rhin moyen. À proximité se trouvent les magnifiques ruines de Burg Rheinfels, parmi les plus belles du Rhin ; dans sa partie la plus ancienne, ce château date du XIV^e siècle ; il fut par la suite reconstruit aux XV^e et XVI^e siècles.

De l'autre côté du fleuve, sur la rive droite, se dresse **Sankt-Goarshausen**, avec son château de Neu-Katzenelnbogen (plus familièrement appelé Burg Katz). Burg Reichenberg, toujours incroyablement impressionnant en dépit de son état délabré, est la troisième forteresse de Katzenelnbogen. D'après sa conception, elle pourrait avoir été inspirée par les forteresses des Croisés en Syrie et en Palestine.

Un peu plus loin en aval, toujours sur la rive droite, on trouve la forteresse de Peterseck, construite par l'Électeur de Trèves pour protéger ses terres contre les comtes de Katzenelnbogen. Rebaptisée plus tard Deuernberg, elle porte aujourd'hui le nom de Burg Maus. C'était l'une des forteresses les plus élaborées de son époque.

Sur la rive gauche, **Bad Salzig** marque le début de la section du fleuve connue sous le nom de **Bopparder Schlingen** (les boucles de Boppard). Sa jumelle s'élève en face, sur la rive droite : **Kamp-Bornhofen**. Kamp compte plusieurs belles demeures de nobles, et Bornhofen abrite pour sa part une église de pèlerinage et une abbaye franciscaine baroque ; elle est surplombée d'un promontoire rocheux sur lequel se dressent deux châteaux, Burg Liebenstein et Burg Sterrenberg, connus sous le nom de *Feindliche Brüder* (les Frères Feuding).

Situé à l'entrée d'un méandre fluvial en forme de fer à cheval, **Boppard** était à l'origine une étape romaine (*mansio*), et fut remplacée au IV^e siècle par un fort militaire. Le plan carré de la forteresse romaine *Bodoubriga* forme le cœur historique de la ville actuelle. L'église collégiale Saint-Sévère fut édiflée sur le site des anciens thermes romains ; la structure visible aujourd'hui est une basilique de style roman tardif, avec des galeries et trois vaisseaux, et flanquée de deux tours. L'abbaye carmélite, de style gothique tardif, est somptueusement meublée et décorée.

Après Boppard, l'on trouve **Osterspai**, avec ses maisons à colombage des XVI^e-XVIII^e siècles et un château entouré de douves, en ruines. **Oberspay** et **Niederspay** ont fusionné en une seule ville et abritent plus de maisons à colombage qu'aucune autre ville dans le Rhin moyen : sur les quais, en particulier, se dresse un ensemble particulièrement superbe (connu sous le nom de *Auf der Schottel*).

Rhens, sur la rive gauche, est l'endroit où les empereurs germains étaient intronisés après leur élection à Francfort et leur couronnement à la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. La cérémonie avait lieu au *Königsstuhl*, la salle de réunion des Électeurs, restaurée en 1842 et transférée à son emplacement actuel en 1929. La ville compte toujours plusieurs bâtiments historiques, malgré d'importants bombardements pendant la

Seconde Guerre mondiale : parmi eux, l'ancien Hôtel de Ville, l'un des plus beaux et des plus vieux édifices du Rhin moyen.

Le château de Marksbrug, le long de Pfalzgrafenstein, seules fortifications médiévales survivant dans le Rhin moyen, surplombe **Braubach**. Datant des XIV^e et XV^e siècles, il s'inspire de modèles français et italiens. Il fut remplacé comme résidence des Landgraves de Hessen-Rheinfels par la ville de Philippsburg, érigée en 1568 dans la vallée en contrebas.

Bien que très altéré par l'avènement du chemin de fer en 1860, **Lahnstein** a préservé son imposante église paroissiale Saint Jean-Baptiste, dont la tour occidentale est visible des kilomètres à la ronde. Les autres monuments importants sont le Salhof, de style roman, l'un des plus anciens édifices du XII^e siècle non fortifiés sur le Rhin, et la forteresse de Martinsburg, du Moyen Âge tardif, avec ses ajouts baroques.

Au-dessus de la porte de Lahnstein (*Lahnsteinerpforte*), la vallée du Rhin prend la forme d'un entonnoir débouchant sur le bassin de Neuwied. Les pentes de la rive gauche, près de Koblenz-Stolzenfels, sont assez abruptes, tandis que celles de la rive droite, de chaque côté de l'embouchure de la Lahn, descendent doucement vers le fleuve. Le château de **Stolzenfels**, appartenant à l'Électeur de Trèves, fut restauré en 1835 par les Prussiens, à l'aide de plans préparés par Karl Friedrich Schinkel, plans intégrant intelligemment les structures originales à ce qui devait ensuite devenir l'un des édifices séculiers majeurs du romantisme allemand.

De lourds bombardements aériens pendant la Seconde Guerre mondiale ont entraîné la destruction d'une grande partie du patrimoine bâti historique de **Coblence**. Sur les édifices subsistants, il convient de mentionner les basiliques romanes Saint-Castor, Notre-Dame et Saint-Florin, le pont de Balduin, modifié, qui date du XIV^e siècle et enjambe la Moselle, l'ancien château de l'Électeur et le *Neues Schloss* (nouveau château), le premier et le plus important édifice du début de l'époque classique construit en Rhénanie.

À l'époque prussienne, des parcs furent construits le long des rives du fleuve, d'Oberweck à Deutsche Eck, au confluent du Rhin et de la Moselle. C'est depuis la forteresse prussienne Ehrenbreitstein, de l'autre côté du fleuve, que l'on peut le mieux admirer le monument de l'empereur Guillaume. Cette impressionnante structure, édiflée sur le site d'une résidence princière du XVII^e-XVIII^e siècle, est considérée comme l'un des plus beaux exemples de l'architecture allemande du début du XIX^e siècle.

Gestion et protection

Statut juridique

Le paysage culturel proposé pour inscription, qui couvre environ 272,5 km², comprend plus de soixante villes, communes, etc. La délimitation des zones proposées pour inscription prend essentiellement en compte les traits géographiques et géomorphologiques de ce paysage clairement défini, auquel s'intègrent étroitement les éléments historiques et autres éléments culturels (cohérence des peuplements, paysage caractérisé par des châteaux, des vignobles en terrasse, des bois de taillis, etc.). La région abrite un nombre important de monuments classés.

La zone tampon couvre environ 346,8 km², avec une limite extérieure délimitée par la ligne de partage des eaux, afin d'éviter que des structures trop visibles et peu harmonieuses n'empiètent sur le bien culturel protégé. Cette division est également pertinente du point de vue historique et culturel.

En Rhénanie-Palatinat, les monuments sont couverts par la loi de 1978 sur la protection et la conservation des monuments culturels (*Landesgesetz zum Schutz und zur Pflege der Kulturdenkmäler*) et le décret de construction de 1998 (*Landesbauordnung Rheinland-Pfalz*). Les valeurs du paysage sont de leur côté protégées par la loi de 1977 sur les forêts (*Landesforstgesetz*), la loi de 1979 sur la conservation des paysages (*Landespflegegesetz*), la loi d'urbanisme de 1977 (*Landesplanungsgesetz*), la loi de 1990 sur l'eau (*Landeswassergesetz*), et le décret de 1978 sur la protection des paysages du Rhin moyen (*Landschaftsschutzverordnung Mittelrhein*).

Les monuments de Hesse sont couverts par la loi de 1976 sur la protection des monuments (*Gesetz zum Schutz der Kulturdenkmäler*), amendée en 1986. Le décret de construction de Hesse de 1993 (*Bauordnung*) joue également un rôle notable dans ce même cadre. Le paysage est protégé par une série de textes législatifs, tels la loi de 1978 sur les forêts de Hesse (*Forstgesetz*), la loi de 1996 (amendée en 2000) sur la protection de la nature et la conservation des paysages (*Gesetz über Naturschutz und Landschaftspflege*), la loi d'urbanisme de 1994 (*Landesplanungs Gesetz*) et la loi de 1990 sur l'eau (*Wassergesetz*).

Les signataires de la charte de la vallée du Rhin (*Die Rheintal Charta*) de novembre 1997, qui comprennent la grande majorité des communes de la vallée du Rhin moyen, se sont engagés à conserver, gérer et développer le patrimoine naturel et culturel et le paysage culturel unique de la vallée du Rhin.

Gestion

La propriété et la gestion des biens inclus dans la zone proposée pour inscription sont très variées – gouvernements des *Länder*, autorités locales, fondations et associations à but non lucratif comme l'association des châteaux allemands (*Deutsche Burgen-vereinigung*), Église catholique romaine, Églises protestantes d'État, institutions, entreprises et particuliers. Le fleuve lui-même est un cours d'eau fédéral appartenant à la république fédérale d'Allemagne.

Au plus haut niveau de gestion, on trouve le programme de développement régional de Rhénanie-Palatinat (LEP III) et le plan de développement régional 2000 de Hesse, qui précisent tous deux le cadre d'un développement global durable pour l'espace disponible dans les deux *Länder*. La vallée entre Bingen et Coblenche est identifiée comme un « espace nécessitant une planification spéciale » ; il incombe aux agences responsables de la planification régionale d'élaborer un concept permettant de tirer le meilleur parti possible de cet espace. Les vignobles bénéficient d'une protection spéciale en tant que terres agricoles privilégiées.

Les plans régionaux élaborés pour le Rhin moyen Westerwald et Rheinhessen-Nahe, en Rhénanie-Palatinat, et le plan régional méridional de Hesse poussent plus loin cette procédure, en énonçant des objectifs et des principes de développement de zones construites et d'espaces à ciel

ouvert dans la vallée du Rhin moyen, en vue du futur développement durable de son paysage culturel.

Plusieurs autres plans sont en vigueur au niveau des comtés et des communes, lesquels s'inscrivent eux aussi dans les objectifs globaux énoncés par les plans de niveau supérieur.

Il existe plusieurs instances et agences responsables de la gestion des biens de la zone proposée pour inscription. Au plus haut niveau se trouvent, en Hesse, les ministères des Affaires Économiques, du Transport et du Développement régional, de l'Environnement, de l'Agriculture et des Forêts, et des Arts et Sciences et, en Rhénanie-Palatinat, les ministères de l'Environnement et des Forêts, de la Culture, de la Jeunesse, de la Famille et des Femmes, des Affaires Économiques, du Transport, de l'Agriculture et de la Viticulture, de l'Intérieur et des Sports.

Au niveau intermédiaire de la hiérarchie fédérale viennent la commission régionale de Darmstadt (*Regierungspräsidium*), la plus haute instance en matière de conservation de la nature, les directions de la structure et de l'agrément (nord à Coblenche, sud à Neustadt), qui sont respectivement les plus hautes autorités en matière d'urbanisme et de préservation des ressources naturelles, et la direction de la Supervision et des Services à Trèves, l'instance suprême en matière de conservation des monuments.

Au troisième rang viennent le conseil du comté de Rheingau-Taunus, l'autorité inférieure de conservation de la nature de Hesse et, en Rhénanie-Palatinat, les conseils de comté et le conseil municipal de Coblenche.

Chacun des *Länder* possède des agences spécialisées dans la conservation et la protection. Il s'agit, pour Hesse, de l'autorité de conservation des monuments (Wiesbaden), et, en Rhénanie-Palatinat, de l'autorité de conservation des monuments (Mayence), de l'autorité régionale pour la protection de l'environnement et les normes de commerce (Oppenheim), et de l'office géologique régional (Mayence).

Il n'existe aucun réel plan de gestion pour toute la zone couverte par la proposition d'inscription, et il serait irréaliste d'en espérer un, compte tenu de la diversité des biens, des communautés et des autorités impliquées. La structure fédérale de l'État allemand va également à l'encontre de la rédaction et de l'agrément d'un seul et même plan de gestion. Néanmoins, il serait important de mettre en place une instance de coordination capable d'assurer l'harmonisation des plans et des politiques dans les deux *Länder* et au niveau des autorités locales qui sont concernées par la proposition d'inscription.

Il semble exister un modèle pertinent pour ce faire, le forum de la vallée du Rhin moyen (*Forum Mittelrheintal e.V.*). Cette association agit comme une plate-forme d'échange d'idées et d'informations. Elle vise à formuler des objectifs et des projets collectifs, transcendant les intérêts locaux. Les autorités locales de la zone proposée pour inscription sont toutes membres de cet organisme, aux côtés de particuliers et d'associations. Elle occupe d'ailleurs une position clé dans le diagramme organisationnel du système de planification et de gestion en vigueur pour le bien proposé pour inscription que l'État partie a fourni à la mission d'expertise de l'ICOMOS.

Cependant, les deux *Länder* et toutes les autorités de planification et de gouvernements locales impliquées ont

collaboré à la production, en 2001, d'une analyse spatiale de la vallée du Rhin moyen (*Raumanalyse Mittelrheintal von Bingen/Rüdesheim a. Rh. bis Coblenz (Managementplan zum Antrag für die Aufnahme des Mittelrheintales in die Welterbeliste der UNESCO)*).

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

La vallée du Rhin moyen est un paysage culturel organique, dont l'aspect actuel est le résultat de plusieurs siècles de réactions à des pressions et impératifs économiques, politiques, sociaux, climatiques et autres.

Les forêts qui le recouvraient à l'origine furent dans leur grande majorité abattues et remplacées par des terres cultivées, dont beaucoup de vignobles plantés sur des terrasses laborieusement creusées à flanc de colline. Avec le déclin de la viticulture, les vignes furent remplacées par des vergers ou par des bois de taillis.

De petites villes se développèrent le long de cette voie commerçante prospère qu'était le Rhin : certaines grandirent et devinrent florissantes, d'autres stagnèrent. Le joug autocrate romain fut remplacé, au Moyen Âge, par un pouvoir impérial centralisé, avant le morcellement : l'unification ne se refit qu'au début du XIXe siècle.

L'emplacement stratégique de la vallée du Rhin moyen et son utilisation comme artère de transport lui valurent une kyrielle d'invasions et de batailles, qui entraînaient la destruction de nombreux édifices, militaires ou civils. Au début du XIXe siècle, les Prussiens lancèrent un programme de restauration et de reconstruction, essentiellement pour des raisons idéologiques ; néanmoins, ils jetèrent ainsi les fondations du mouvement de conservation moderne. Au cours du demi-siècle dernier, un travail remarquable a été effectué sur la restauration et la conservation des nombreux bâtiments historiques qui subsistent dans la vallée.

La fin du XVIIIe siècle fut le témoin d'une sensibilisation accrue aux beautés de la nature, et le paysage physique souvent spectaculaire de la vallée du Rhin moyen, associé aux nombreux châteaux en ruines au sommet de collines, attira beaucoup le mouvement romantique, qui eut à son tour une influence majeure sur la forme que prirent la restauration et la reconstruction au XIXe siècle.

Ces dernières années, les pouvoirs publics, les associations privées et les particuliers ont tous fait d'énormes efforts pour conserver un paysage culturel dont la qualité exceptionnelle est reconnue par tous, mais qui est aussi vulnérable face aux menaces de toutes sortes. On prête une attention toute particulière à l'impact sur le paysage de l'abandon de considérables superficies de vignobles en terrasse.

Authenticité et intégrité

Dans le cas d'un paysage culturel de ce type, l'intégrité est aussi importante que l'authenticité, et on peut sans conteste assurer que la vallée du Rhin moyen jouit d'un degré très élevé d'intégrité. Du fait, essentiellement, de sa géomorphologie et de sa géologie, la vallée n'a subi que peu

de perturbations majeures dans sa structure socio-économique ou son aspect global sur le dernier millénaire. Les politiques actuellement en vigueur dans la région assureront que cette intégrité soit préservée dans l'avenir.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue dans la vallée du Rhin moyen en septembre 2001. Le Comité scientifique ICOMOS/IFLA sur les jardins historiques et les paysages culturels a été consulté sur les valeurs culturelles du bien proposé pour inscription.

Caractéristiques

Le Rhin est l'un des plus grands fleuves au monde, et il a été le témoin de nombre d'événements cruciaux dans l'histoire de l'humanité. Le tronçon de la vallée du Rhin moyen, qui s'étend entre Bingen et Coblenz, est par bien des aspects une expression exceptionnelle de cette longue histoire. Il s'agit d'un paysage culturel façonné par l'homme sur plusieurs siècles ; dans sa forme et sa structure actuelles, il est le fruit d'interventions humaines conditionnées par l'évolution culturelle et politique de l'Europe occidentale. De surcroît, la géomorphologie de la vallée du Rhin moyen est telle que le fleuve a, au fil des siècles, créé un paysage naturel d'une grande beauté, qui a fortement influencé les artistes de toutes sortes – poètes, peintres et compositeurs – ces deux derniers siècles.

Analyse comparative

Les fleuves ont toujours joué un rôle majeur dans le développement social, économique et culturel de l'humanité ; ce sont les artères par lesquelles circulaient les produits et les idées. Ce processus de transmission et de renouvellement a laissé son empreinte sur de nombreuses vallées fluviales, sous la forme de paysages culturels distinctifs.

Le Rhin était, et continue d'être, l'un des plus importants fleuves d'Europe, avec quelques autres - le Danube, la Loire, le Pô, le Rhône, la Volga. Trois de ceux-ci sont déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : le Danube, dont le tronçon de la Wachau a été inscrit en 2000, le tronçon central de la Loire entre Sully et Chalonnes (2000) et le delta du Pô, en tant qu'extension de la ville de Ferrare (1999).

Mais aucun de ces paysages ne présente un relief et des contrastes aussi marqués que la vallée du Rhin moyen. La Wachau se compose essentiellement, en effet, d'un paysage vallonné recouvert de vignobles, la Loire traverse paisiblement une large plaine, et l'importance du Pô réside dans son delta. Les monuments culturels de la Wachau sont moins nombreux et plus récents que ceux de la vallée du Rhin moyen, dont les plus importants remontent au Moyen Âge. Ceux de la Loire, s'ils sont plus nombreux et, en ce qui concerne les châteaux, plus impressionnants que ceux du Rhin, sont eux aussi postérieurs. Quant aux monuments du delta du Pô, ils se limitent en grande partie à une époque de la Renaissance.

En termes culturels, historiques et paysagers, le Rhin moyen peut être considéré comme distinct des autres paysages fluviaux européens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Observations et recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

En dépit de l'abondante documentation fournie dans le dossier de proposition d'inscription, puis à la mission d'expertise, l'ICOMOS demeure dans l'incertitude en ce qui concerne la coordination des nombreux plans et politiques aux divers niveaux de gouvernement. Cet argument est souligné dans le *Raumanalyse* (voir ci-dessus), qui insiste sur un « plan d'implantation cohérent ». Il suggère donc de demander à l'État partie de fournir une déclaration claire, concise et sans ambiguïté sur la coordination des plans de conservation et de gestion pour les différents éléments. Ces informations ont été fournies par l'État partie, et déclarées conformes aux exigences du Comité par l'ICOMOS.

L'ICOMOS est en outre préoccupé par la pollution sonore de la vallée, due aux nombreux passages de trains sur les deux rives du fleuve. Il recommande au gouvernement fédéral d'apporter son soutien financier au travail sur ce problème.

Lors de la visite de la mission d'expertise, la délimitation du bien proposé pour inscription à Bingen a été discutée, et il a été convenu qu'elle serait légèrement modifiée. L'État partie a déplacé la limite au niveau du pont de Drusus, l'un des plus anciens ponts médiévaux de pierre en Allemagne (sur le site d'un ancien pont romain), qui enjambe la Nahe, de façon à inclure l'église Saint-Martin.

Breve description

Les 65 km sur lesquels s'étend la vallée du Rhin moyen, avec ses châteaux, ses villes historiques et ses vignobles, illustrent de façon vivante la pérennité de l'implication humaine dans un paysage naturel spectaculaire et bigarré. Ce paysage est intimement associé à l'histoire et à la légende et, depuis des siècles, exerce une puissante influence sur les auteurs, les peintres et les compositeurs.

Déclaration de valeur

La vallée du Rhin moyen est un paysage culturel d'une grande diversité et d'une rare beauté, façonné à la fois par la nature et par l'intervention de l'homme. Il est riche en associations culturelles, à la fois historiques et artistiques, imprimées dans le paysage actuel.

Recommandation de l'ICOMOS

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iv et v* :

Critère ii En sa qualité de voie de transport parmi les plus importantes en Europe, la vallée du Rhin moyen a facilité depuis deux millénaires les échanges culturels entre la région méditerranéenne et le nord de l'Europe.

Critère iv La vallée du Rhin moyen est un paysage culturel organique exceptionnel, dont le caractère actuel est déterminé à la fois par son cadre géomorphologique et géologique et par les interventions humaines, comme les peuplements, la mise en place d'infrastructures de transport et l'occupation des sols, qu'il a connues pendant deux mille ans.

Critère v La vallée du Rhin moyen est un exemple exceptionnel d'évolution du mode de vie traditionnel et de mode de communication dans une étroite vallée fluviale. Le creusement de terrasses sur ses flancs abrupts, en particulier, a façonné bien des facettes du paysage pendant plus de deux millénaires. Cependant, les pressions socio-économiques actuelles mettent en péril cette forme d'occupation des sols

ICOMOS, avril 2002

Région du vin de Tokay (Hongrie)

No 1063

Identification

<i>Bien proposé</i>	Le paysage culturel de la région viticole de Tokay
<i>Lieu</i>	Comté de Borsod-Abauj-Zemplén
<i>État partie</i>	République de Hongrie
<i>Date</i>	27 décembre 2000

Justification émanant de l'État partie

L'état actuel de la région viticole de Tokay reflète une civilisation unique en matière d'occupation des sols, qui existe depuis des centaines d'années aux côtés de ses traditions culturelles. Les siècles d'expérience de la viticulture reposent sur les conditions géographiques, géologiques, géomorphologiques, hydrographiques et climatiques uniques de la région.

Le mode de vie et la culture à laquelle il a donné naissance sont toujours gérés, aujourd'hui encore, selon l'ancien système juridique. Cette tradition culturelle exceptionnelle a permis à des immigrants issus d'une multitude de nations – Saxons, Souabes, Russes, Polonais, Serbes, Roumains, Arméniens et Juifs – de cohabiter dans la région depuis des siècles.

Critère iii

Le paysage culturel de la région viticole de Tokay est un exemple exceptionnel de peuplement humain traditionnel et d'occupation des sols représentative de toute une culture. Le caractère actuel de ce paysage culturel varié et très séduisant est le fruit d'une occupation millénaire des sols basée sur la viticulture.

La région est habitée depuis le Moyen Âge et le schéma d'occupation des sols est demeuré inchangé. Celui-ci, de même que le mode de vie des habitants de différentes nationalités, s'est toujours adapté à l'évolution des conditions naturelles. Depuis toujours, l'économie repose sur la viticulture et la production viticole.

Du point de vue culturel, historique, topographique, environnemental et écologique, le paysage culturel de la région viticole de Tokay témoigne d'une tradition d'occupation des sols inchangée depuis des siècles. Une pérennité que prouvent non seulement les vignobles existants, mais aussi les habitations situées dans la zone proposée pour inscription et dans sa zone tampon. Celles-ci présentent en effet les formes et techniques de construction propres à une civilisation et à une culture où les modes de

vie de l'aristocratie et de la paysannerie, des gens de passage et des résidents permanents, des Hongrois et des immigrants, ont formé une unité qui subsiste encore à ce jour.

Critère v

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le bien est également un *paysage culturel*.

Histoire et description

Histoire

Les premiers signes de peuplement humain continu dans la région de Tokay remontent à l'ère néolithique. Toutefois, ce sont les tribus magyares qui s'y installèrent à la fin du IXe siècle qui donnèrent à la région son importance particulière, puisqu'ils croyaient en effet (avec quelque raison) qu'elle était au cœur de l'empire d'Attila le Hun, avec lequel ils s'identifiaient. Face aux pressions venues des invasions mongoles et autres, elle devint un refuge pour les Hongrois dans les siècles qui suivirent.

Elle était aussi un important carrefour commercial pour les marchands polonais en route vers les Balkans et ailleurs. Des colons s'y installèrent dès le XIIe siècle, immigrants wallons et italiens invités par les rois hongrois, et rejoignant les Germains présents depuis l'avènement du royaume de Hongrie.

Au XVIe siècle, la région tomba pendant un bref laps de temps aux mains des Hussites de Bohême, mais fut reconquise par le dernier grand roi hongrois, Hunyadi Matyas (Mathias Ier Corvin). La région de Tokay fut épargnée par l'occupation ottomane, qui portait pourtant sur une grande partie de la Hongrie, mais elle n'en demeurait pas moins une zone frontalière dangereuse, exposée à des raids fréquents.

La région de Tokay a été plantée de vignobles au moins dès le XIIe siècle. On suppose que la viticulture vient de l'est. Peut-être a-t-elle été introduite par la tribu kabar, qui s'installa dans la région des Carpates avec les Hongrois au IXe ou au Xe siècle. Ce n'est toutefois qu'à l'époque ottomane que le « Tokay Aszu » qui a fait la renommée mondiale de la région fut produit pour la première fois. Selon la légende, la crainte de raids turcs retarda la récolte dans le domaine Lorantffy Mihaly, tant et si bien que les raisins se flétrirent et que la *Botrytis Cinerea* s'installa, créant la « pourriture noble ». Cela n'empêcha pas le pasteur Szepezi Laczko Maté de fabriquer du vin avec ces raisins bothrytisés et de présenter le résultat à la fille du seigneur.

Le vin de Tokay fut une source de revenus importante pour la dynastie transylvanienne des Rakoczi, qui prit le pouvoir au début du XVIIe siècle. Il joua un rôle important dans le combat pour l'indépendance hongroise que mena Ferenc II Rakoczi, qui le présenta aux autres souverains européens, tels Louis XIV, et assura ainsi l'élargissement de sa réputation. Lors de la défaite finale de Ferenc II Rakoczi

et de son exil, en 1717, les Habsbourg reprirent ses domaines.

Sous l'empire austro-hongrois, la région de Tokay fut prospère, grâce au renom grandissant de son vin. En 1870, la population vivant au pied des collines de la région était la plus dense du pays, et supérieure à celle de la France ou des États allemands les plus développés. Des immigrants originaires des régions avoisinantes – Slovaquie, Ruthénie et Macédoine grecque – s'installaient à Tokay. Les Macédoniens de Grèce étaient pour la plupart des négociants en vins ; à partir de la fin du XVIII^e siècle, ils furent progressivement remplacés, dans leur grande majorité, par des Juifs polonais, qui jouèrent un rôle décisif dans le commerce du vin de Tokay.

Cependant, le XIX^e siècle fut le témoin d'un lent déclin, allant de pair avec le rétrécissement du marché du vin de Tokay. La situation se détériora encore avec la destruction quasi totale des vignobles de Tokay, décimés par le phylloxéra au tournant du XIX^e siècle. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la région viticole de Tokay était au plus bas : l'Holocauste avait décimé la communauté juive, et le régime de la communauté avait aboli la propriété privée des familles nobles et bourgeoises. Le moteur du succès de la région disparut brusquement, et ce n'est qu'avec les changements politiques de 1990 en Hongrie que commença la lente mais régulière réhabilitation de la viticulture et de la production du vin de Tokay.

Description

Le bien proposé pour inscription se trouve dans le nord-est de la Hongrie, dans le comté du Borsod-Abauj-Zemplén, dont le chef-lieu est Miskolc.

La partie orientale de la zone se trouve sur les collines de Szerencsi, des crêtes orientées nord-sud, approximativement, et se dressant en moyenne à 250 m au-dessus du niveau moyen de la mer. La surface se compose à plus de 80 % de tuf rhyolitique sarmate, contenant du zéolite, du kaolin, de l'hydroquartzite et de la bentonite. Au pied des collines, au sud-sud-est de la montagne de Tokay, s'étend sur 150 m un dépôt de gravier, de sable, de sédiment alluvial, et une nappe d'eau douce. Les couches supérieures se composent d'un sol brun se développant sur de l'argile, les couches inférieures se caractérisant par un tchernoziom fertile traversé de chaux par endroits.

Le cœur de la colline de Tokay, qui constitue le pic sud des montagnes de Zemplén, se compose d'andésite, de rhyolite et de tuf rhyolitique ; ses pentes sont couvertes de loess jusqu'à 250 m de profondeur. L'altitude moyenne des collines exposées au sud-est, au nord et à l'ouest-nord-ouest est de 514 m au-dessus du niveau moyen de la mer. Plus de 80 % de la surface subit l'érosion des sols, qui atteint 1 à 3 cm par an.

Bodrogköz est située entre la Bodrog et la Tisza, sous les collines ; c'est une plaine à 95-128 m au-dessus du niveau moyen de la mer. Son sol se compose essentiellement de tchernoziom, avec quelques zones marécageuses.

Les zones les plus en altitude sont modérément humides, les plus basses modérément chaudes et sèches. L'ensoleillement annuel moyen est de 1900-2000 heures (été 750-790 heures, hiver 200 heures). Pendant la saison de croissance, la

température moyenne tourne autour de 16,3 – 16,9°C ; elle ne tombe jamais en deçà de zéro entre le 14 avril et le 14 octobre. Les précipitations annuelles moyennes sont de 600-620 mm, dont 370-390 mm pendant la saison de croissance. Ce climat permet de cultiver des plantes nécessitant une certaine chaleur ; ce trait particulier, associé à la qualité du sol et à la topographie des collines, rend la région de Tokay idéale pour la viticulture.

Le système et les formes de peuplement de la région viticole de Tokay ont été dictés par les caractéristiques morphologiques et hydrographiques de cette zone. On observe deux axes principaux de peuplement : le premier le long de la rivière Bodrog, le second le long du Szerencs et du Hernad, sur le bord occidental.

Une série de peuplements longe la rive droite de la Bodrog et ses méandres, au pied de la chaîne montagneuse de Zemplén. On trouve d'autres peuplements dans les plaines des affluents de la Bodrog, laquelle rejoint à son tour la Tisza à Tokay, au niveau d'un ancien gué du fleuve principal. Le Szerencs se déverse largement dans la Takta et comporte des peuplements sur les deux rives.

Le nom même de « Tokay » vient d'un mot arménien signifiant raisin, qui entra dans la langue hongroise dès le Xe siècle, ce qui permet de dater la création du peuplement, et atteste également de la pratique de la viticulture dès cette époque.

Le patrimoine bâti de la région est symbolique de son histoire et de sa structure socio-économique. On y trouve des églises catholiques romaines médiévales (une dans chaque peuplement), des églises orthodoxes des XVIII^e-XIX^e siècles et des synagogues, des châteaux et des demeures princières et aristocratiques, des maisons plus humbles, des échoppes et des ateliers. La première preuve de peuplement est l'église romane du XII^e siècle de Bodrogalszi (dans la zone tampon). Tokay et Tallya, dans la zone proposée pour inscription, et Monok, Sarospatak et Szerencs, dans la zone tampon, abritent les ruines de châteaux du XIV^e siècle. On trouve aussi à Tarcál et dans la zone tampon des résidences aristocratiques des XVIII^e et XIX^e siècles.

Les structures de Tokay les plus caractéristiques sont les caves : celles du roi Kalman, à Tarkal, existent depuis 1110. Tokay comporte deux types principaux de cave : les caves voûtées et les caves creusées. Les premières sont en fait un espace ouvert, sous un bâtiment résidentiel, creusées avant la construction de la maison et auxquelles on accède depuis le porche. Les raisins étaient traités dans une pièce située à l'arrière de la maison, immédiatement au-dessus de la cave.

Les caves creusées n'étaient pas reliées directement aux bâtiments résidentiels. Depuis la surface, on ne voit qu'une structure dotée d'une entrée en pierre et d'un portail de bois ou d'acier ajouré. Celles qui étaient creusées dans le tuf volcanique n'avaient pas besoin de voûtes de renfort. Elles représentent environ 80 à 85 % des caves de Tokay.

On notera avec un intérêt tout particulier les caves labyrinthiques sur plusieurs niveaux, aux plans au sol hétéroclites, où le vin était conservé et vieillissait dans des fûts de chêne rouvre (*Quercus petraea*), l'espèce de chêne dominante dans la région. Celles-ci étaient créées pour durer, souvent des siècles, en reliant, à la fois sur le plan horizontal

et vertical, des caves voisines entre elles. On les trouve dans les centres commerçants au pied des collines de la région, à Erdobénye, Mad, Tallya et dans la ville de Tokay.

L'exemple le plus célèbre est le réseau qui se trouve dans le quartier d'Ungvari, à Satoraljujhely : pas moins de 27 caves, sur divers niveaux, ont été reliées entre elles pour le créer. Il peut accueillir 13 000 fûts de type *gönci* et Szerednye, soit 20 000 hectolitres, dans ses 50 000 m². L'excellent microclimat des caves (9–11°C, 85–95 % d'humidité relative, sans oublier la moisissure noire *Gladosporium cellare*) est assuré par quinze profonds puits de ventilation, et par une autre série de puits plus petits reliant les caves entre elles. D'après les archives, ses origines remontent au XIII^e siècle. Son importance s'accrut pendant l'invasion ottomane du XVI^e siècle, la valeur des vins de Tokay augmentant parallèlement au net déclin de la région viticole du sud de la Hongrie, Szerémség.

Il existe un autre grand complexe de caves du même type dans le quartier historique de Sarospatak, à 14 m en dessous du parc du château de Rakoczi. Il mesure approximativement 2000 m de longueur et comprend deux salles pour la dégustation, la plus grande pouvant accueillir quatre-vingt personnes et la plus petite quatorze. On sait qu'il existait déjà à l'époque de la construction du château, entre 1534 et 1541, par Péter Perényi ; les derniers grands agrandissements remontent à 1776–1791.

Gestion et protection

Statut juridique

Le paysage culturel de la région viticole de Tokay est protégé par les dispositions de la loi n° LIII de 1996 sur la protection de la nature. Celle-ci définit le concept d'un parc national (avec des directives pour des zones tampons) et régleme les activités autorisées dans les limites de celui-ci. Elle prend également en compte le patrimoine façonné par l'homme (bâti) au sein de ces parcs nationaux. Aux termes de la loi n° XCIII de 1995, tous les parcs nationaux, appartenant jadis à des coopératives, ont été nationalisés.

L'environnement bâti est également soumis aux dispositions de la loi n° XXI de 1996 sur l'urbanisme et le zonage régional, la loi n° LIV de 1997 sur la protection des monuments historiques, la loi n° CXL de 1997 sur la protection des biens culturels et des institutions de muséologie, des services de bibliothèque publique et de l'éducation publique, et la loi n° LXXVIII de 1997 sur la formation et la protection de l'environnement bâti.

Quant à la loi n° CXXI de 1997 sur la culture de la vigne et la gestion du vin, elle régle l'implantation, la culture et les vendanges du raisin, la production, le stockage et la commercialisation du moût de raisin, du vin et des distillats de vin. La région viticole de Tokay est classée comme « région viticole délimitée » et jouit à ce titre d'une protection juridique particulière. Cette désignation est accordée aux régions dont les produits méritent une protection spéciale et pour lesquelles des règles particulières sont établies en matière de culture des vignes et de production, de traitement et de distribution du vin.

Gestion

Les biens qui composent les 132 555 km² de la zone proposée pour inscription appartiennent à divers propriétaires : particuliers, pouvoirs publics locaux, Église catholique romaine, Églises orthodoxes, État (les forêts, les vignobles de Tokay Kereskedohaz et les monuments de Mad et de Sarospatak).

La superficie totale du bien proposé pour inscription et de la zone tampon est identique à celle de la région du vin de Tokay, telle que la définit la loi n° CXXI de 1997. Le bien proposé pour inscription couvre des propriétés comprises dans les circonscriptions administratives des neuf agglomérations suivantes : Tokay, Bodrogkeresztur, Bodrogkisfalud, Mad, Mezőzombor, Ratka, Szegi, Tarcál et Tallya, plus les caves de Satoraljujhely et Sarospatak. La zone tampon, qui couvre 748 797 km², comprend 27 municipalités. Il convient de noter que 22 d'entre elles étaient protégées par la désignation de région viticole de Tokay de 1737 ; les autres furent ajoutées après la crise du phylloxéra, ou formées par la création de nouvelles autorités locales.

Un plan de gestion a récemment été mis en œuvre pour le paysage viticole de Tokay. On peut le juger conforme aux exigences des *Orientations*. En effet, il coordonne la mise en place de la totalité des lois visées à la section précédente. Pour assurer la préservation efficace de l'environnement et du patrimoine historiques, elles imposent des contrôles très stricts à la gestion de tous les biens, et des plans aux différents niveaux d'administration.

La production viticole est suivie et contrôlée par le ministère de l'Agriculture dans le cadre de la procédure de l'appellation d'origine contrôlée ; les zones de protection naturelles sont réglementées par l'instance de conservation de la nature, une branche du ministère national de la Protection de l'environnement, par l'intermédiaire de la direction du parc national de Bükk. Quant aux monuments historiques, ils sont sous la responsabilité de la direction de la protection des monuments historiques de l'instance de protection des monuments historiques nationaux. En ce qui concerne les monuments historiques, les pouvoirs publics locaux mettent à la disposition des propriétaires un soutien financier, avec une assistance professionnelle fournie par le centre de restauration des monuments historiques de l'instance de protection des monuments historiques nationaux.

Un plan national d'occupation des sols définit la structure spatiale pour tout le pays. Il existe de surcroît des plans structurels régionaux : celui du comté de Borsod-Abaúj-Zemplén vient d'être achevé, et il est actuellement en cours de mise en œuvre. Au troisième niveau, les administrations locales sont tenues, en vertu de la loi n° CXV de 1999, d'actualiser les plans de leurs villes respectives et de mettre en œuvre des statuts adéquats et conformes aux dispositions des plans régionaux. Le processus actuellement en cours sera achevé d'ici à la fin 2003.

Le financement des projets qu'exigent ces mesures est assuré par le budget général et environnemental de l'État central, ainsi que par des sources étrangères (l'Union Européenne, par exemple). Les monuments historiques publics sont directement financés par l'État. La loi n° LIV de 1997 sur la protection des monuments historiques exige des

gouvernements locaux qu'ils veillent à la protection, à l'entretien et au bon usage des monuments classés leur appartenant ; le gouvernement central met des ressources financières à disposition pour les projets approuvés.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Ces dernières décennies, l'histoire politique de la région de Tokay a été quelque peu mouvementée. Cependant, l'occupation des sols est demeurée fondamentalement inchangée sur plusieurs siècles. La région n'a pas subi les dégâts dus à une agriculture intensive autre que celle de la vigne, non plus que ceux de l'industrie. Depuis la réhabilitation de l'économie viticole de Tokay en 1990, le statut et l'avenir de tout le paysage sont assurés par les dispositions de la loi n° LIII de 1996 sur la protection de la nature, qui vise à protéger les valeurs du paysage et de ses écosystèmes. La loi n° CXXI de 1997 sur la culture de la vigne et la gestion du vin a assuré la protection et le maintien des méthodes traditionnelles de viticulture et de production.

Depuis l'époque préhistorique, l'extraction de minerais est une autre activité traditionnelle de la région. Le bien proposé pour inscription n'englobe ni mines ni carrières, mais on en trouve dans certaines parties de la zone tampon. La loi n° XLVIII de 1993 sur l'activité minière régit l'extraction et les émissions : son application est surveillée par les inspections des Mines et de la Protection de l'environnement. En outre, les directions des Parcs nationaux et de la Gestion de l'eau exercent un contrôle supplémentaire.

Authenticité

Dans le cas de paysages culturels tels celui de la région de Tokay, l'intégrité est un critère plus déterminant que l'authenticité. Or, la zone comprise par la proposition d'inscription est très ancienne, et des preuves attestent que les vignobles proposés pour inscription sont cultivés depuis plus d'un millénaire. L'établissement de peuplements associés à ceux-ci remonte à la même période, et le paysage de la région n'a donc subi que peu, voire pas, de changements fondamentaux.

Pour ce qui est de l'authenticité, de fréquentes incursions militaires ont, au fil des siècles, entraîné la destruction et la reconstruction d'une part importante des bâtiments historiques. Cependant, sur les cinquante dernières années, le respect scrupuleux des normes internationales de conservation et de restauration, conformément à la charte de Venise, a assuré un degré d'authenticité des bâtiments historiques subsistants parfaitement en accord avec les exigences des *Orientations*. Les peuplements historiques ont également conservé leur tracé urbain d'origine.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le bien en octobre 2001. Pendant la réunion d'experts sur les paysages viticoles, en juillet 2001, la région a aussi fait l'objet d'une visite.

Caractéristiques

La région de Tokay produit du vin et les vignobles y sont cultivés depuis plus de 1100 ans. Le paysage qui en résulte, avec ses villes et ses villages axés sur la production des fameux vins Tokay Aszu, a fondamentalement conservé le même aspect tout au long de cette période.

Analyse comparative

Sous bien des aspects, le Tokay Aszu est unique, en ce qu'il s'agit d'un vin doux produit à partir de raisins qui ne sont vendangés qu'une fois qu'ils se sont flétris et bothrytisés, c'est-à-dire lorsqu'ils ont été attaqués par ce que l'on appelle la « pourriture noble ». C'est cependant en tant que paysage culturel que la région est proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, et non pour la qualité de ses produits. Jusqu'à la réalisation d'une étude thématique mondiale sur les paysages viticoles, il est donc impossible d'évaluer cette proposition d'inscription en termes de patrimoine mondial. On peut cependant prendre en compte les observations suivantes.

Le dossier de proposition d'inscription affirme que la région de Tokay est « la première zone délimitée de production viticole au monde (1737) ». Or, selon F. Bianchi de Aguiar, ancien président de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, la plus ancienne désignation est celle du Chianti, (Italie) en 1716 ; quant à celle du Haut-Douro (au Portugal), elle fut fixée en 1756, bien qu'il s'agisse du premier cas où des normes furent réellement établies.

Le dossier mentionne également le fait que c'est dans la région de Tokay que la vigne fossile du Miocène (*Vitis tokajensis*) a été identifiée ; il la décrit également comme « l'habitat de la vigne sauvage (*Vitis sylvestris*) ». Si ces affirmations ne sont pas contestées, elles n'ont pas été mises en avant comme indiquant que cette région est le berceau de la production viticole. En effet, les connexions en Asie centrale entre les peuples hongrois et kabar sembleraient plutôt aller à l'encontre de ces hypothèses.

L'utilisation de caves pour faire vieillir le vin en fûts est largement répandue en Europe centrale. Toutefois, celles de Tokay sont exceptionnelles par leur taille et leur ancienneté.

La nature multi-ethnique de la population de la région viticole de Tokay est en outre quelque peu inhabituelle, tout au moins dans les grandes régions viticoles d'Europe. Celles-ci sont en effet pour la plupart jalousement exploitées et développées par des groupes indigènes solidement implantés. Le rôle des marchands grecs et juifs trouve peut-être son parallèle dans celui des marchands et des affréteurs anglais dans le Bordelais, en France, et dans le Haut-Douro (au Portugal).

Il convient de ne pas négliger le fait que deux régions Tokay ont été désignées avant 1918 et appartiennent aujourd'hui à la Slovaquie. Tout autre dossier de proposition d'inscription devrait les prendre en compte dans le cadre d'une région cohérente, aujourd'hui divisée par des frontières nationales plus récentes.

Observations et recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

Sur un point de détail, la mission d'expertise de l'ICOMOS a suggéré que le nombre de caves historiques soit augmenté par l'ajout du musée du Vin de Tolcsva, qui abrite des bouteilles du XVII^e siècle, et des deux petites caves privées d'Hercegkut, très caractéristiques de la région. Ces dernières ne devraient toutefois être ajoutées que si leur environnement immédiat est amélioré par l'élimination des câbles et des débris de construction inesthétiques qui les entourent.

L'ICOMOS souhaite également attirer l'attention de l'État partie sur un problème potentiel, relatif à la route principale (n° 37) qui traverse le bien proposé pour inscription. Bien conçue, elle n'a pas d'impact sur le paysage, mais, si un agrandissement s'avère nécessaire dans les années à venir, comme cela semble probable, l'État partie devra être très prudent, afin d'éviter qu'elle n'ait un impact sur les valeurs visuelles du bien proposé pour inscription et, par ailleurs, qu'elle n'ait pas d'impact nuisible sur les autres vignobles de la zone tampon.

En ce qui concerne la zone tampon, l'ICOMOS remarque avec inquiétude que la délimitation de la zone proposée pour inscription et celle de la zone tampon coïncident le long d'un tronçon étroit de la rivière Tisza entre Zalkod et Tokay. Il est suggéré que la délimitation de la zone tampon soit étendue de 1 à 2 km le long de ce tronçon, afin de conserver la protection visuelle de la zone proposée pour inscription.

Recommandation de l'ICOMOS

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et v* :

Critère iii La région viticole de Tokay représente une tradition viticole originale qui existe depuis au moins mille ans et qui est parvenue intacte jusqu'à l'époque actuelle.

Critère v L'ensemble du paysage de la région du vin de Tokay, comprenant à la fois les vignobles et les anciennes implantations urbaines et villageoises, illustre avec éclat la forme particulière d'utilisation traditionnelle des sols qu'il représente.

ICOMOS, avril 2002